L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 11 DECEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle un ou deux enfants âgés de 4 ans ou plus, pour en prendre soin et surveiller de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A" au bureau de ce journal. On a entendu pour les prix. 27nov—15f

A VENDRE.

A VENDRE—1 ne (Grocery, Bar, etc. dans un bon quartier du 2me district. S'adresser à S. Hecht 115 Passage de la Bourse. 5 déc—8f

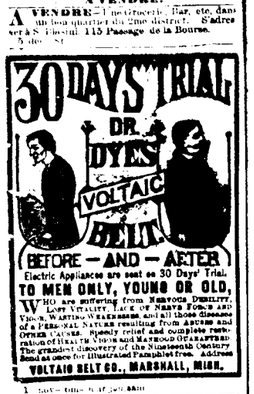

AVIS DE SUCCESSION.

Successions de John Stanton et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 9,817.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par James Greenan, tuteur des mineurs Elizabeth et Annie Stanton, devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de Jules P. Sarrazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 16,936—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Jules F. Sarrazin exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de Marie Céleste Du Rapau, femme de P. P. Hymel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19,501—Division A.—Attendu que Théophile Du Rapau a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Céleste Du Rapau, femme de P. P. Hymel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de Mme Mary Stahl et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19,510—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Kreitz, comme tuteur administrateur des mineurs d'Elizabeth et Josephine Fuchs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de Emile Roques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,544.—Division B.—Attendu que P. S. Wilts, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Roques, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7 déc—7 11 16

Succession de Mme A. D. Trahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17,724—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wilts, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 déc—3. 7. 12.

Succession de Pietro Martini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,804—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 déc—4 8 12

Succession de Mme Abolonia Howard femme de Philip Perrin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,270—Division E.—Attendu que P. S. Wilts jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Abolonia Howard, femme de Philip Perrin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Edward Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19,026—Division C.—Attendu que Thomas Peyton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Barrett décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,643—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm H. McLean, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de S. M. Leblond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 18,146—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey et Claire Leblond, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 déc—4 8 12

Vente de Recevoirs.

R. F. LEAMEA VS A. SAMUELS.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—No. 11,167.

PAR ORDRE DE LA DITE COUR, EN date du 1er novembre 1886, les soussignés recevoirs offrent en vente par le présent avis à une vente privée au plus fort enchérisseur, 1a. tablissement et les accessoires du "Enterprise Sash Door & Blind Factory" situé au coin des rues Toulouse et Bassin dans la ville de la Nouvelle Orléans comprenant en général les bâtisses de la fabrique, les bouilloires, pompes, machines, arbres de couche, outils, etc., etc., le tout plus amplement décrit par inventaire fait dans le bureau du W. V. A. D. C. Mellen, 10 rue Carondelet, et au bureau de Chas. S. Rice, au No 16 rue St Charles, ainsi de bail du terrain sur lequel est érigée la fabrique.

Les intérêts dans l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçus jusqu'à MERCREDI 15 décembre 1886. Toutes les ventes aux enchères des enchères ci-dessus mentionnées seront au comptant et sujettes à l'approbation de la cour.

Les enchères peuvent être laissées indifféremment au dit des Bureaux mentionnés ci-dessus ou avec les soussignés.

WM. S. RICE,
CHAS. H. MELLEN,
Recevoirs.
F. H. WITZ,
THOS. HASSAM,
Solicitours.
27 nov—4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,134 avant pour titre

Succession de Chas. Folds, Sr.,

il se a vendre à l'enchère publique, pour du comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur devant le bureau de l'Administrateur de la Succession de Chas. Folds, situé au 1 Rue de Carondelet, le 17 décembre, à 12 M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans la Septième District de cette ville désignés comme lots Nos. 23 et 24 dans l'Etat Pelican, de la Pointe Dublin, Mattison et Quatrième, le lot No 23 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le No 24 mesure 25 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin.
15 nov—5f on 30j

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irréductible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre medecine m'a fait.
Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉS PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six fiacons pour $5.

Crecent Insurances Company.

67 et 69. rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.. $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Scantell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton
C. Martnoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Dalery,	Charles Newman
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. Rice
Joseph Hehn,	Charles M. Whitney
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 86—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

49.....Rue Carondelet.....49

NOUVELLE-ORLEANS, 12 janvier 1886.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885 :

PRIMES.

Sur risques d'incendie.....		$413,670 73
Sur risques de rivières	35,801 27	
Sur risques de mer...	5,665 22	
		$455,137 22
A ajouter primes non terminées de 1884.....		144,500 43
		$599 637 65
A déduire—		
Primes non terminées de 1885.....	$120,704 67	
Primes remboursées...	48,930 92	
Réassurances.....	79,571 07	
Escomptes et commissions.....	61,576 35	
		$309 783 01
Primes nettes acquises.....		$259,854 64
A ajouter—		
Intérêt et escompte..	$45,265 41	
Reçu pour sauvetage.	1,895 65	
Gain dans les valeurs du marché, actif....	6,009 81	
		170 90
Revenu net.....		$313 025 54
A déduire, pertes payées—		
Incendie.....	$146,352 66	
Rivières.....	9,601 57	
Mer.....	1,028 19	
	$156,982 42	
Dépenses générales..	10,033 74	
Dépenses d'agences..	21,334 97	
Salaires et Board of Underwriters	25,691 86	
Impressions, fournitures de bureau, annonces.....	3,714 73	
Taxes d'Etat et de ville.....	15,429 58	
		$233,987 30
		$79,038 24
Pertes non payées et non réglées.....		30,593 20
Profits nets.....		$48,445 04

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent comptant.....		$45,794 01
Argent déposé à la Trésorerie d'Etat du Mississipi.....		25,000 00
Billets à ordre, billets sur nantissement, valant.....		174,510 37
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant.....		88,621 24
Billets payé primes, valant.....		23,720 39
Bons des Etats Unis, valeur du marché.....		123,750 00
Actions et autres bons, valeur du marché.....		261,732 07
Propriétés foncières, estimées à...		147,900 00
Mobilier de bureau.....		9,000 00
Comptes en vole de collection.....		57,866 69
Comptes due par agents.....		4,144 93
Intérêts dus et échus non payés.....		2,701 83
Dû pour sauvetage.....		450 00
		$959,191 83

PASSIF

Capital.....	$700,000 00	
Surplus.....	70,445 04	
Primes non acquises.	120,704 67	
Pertes réglées et non réglées.....	30,593 20	
Bille pour réassurances.....	9,250 07	
Dividende du 31 décembre 1884.....	198 90	
Dividende, déclaré le 11 janvier 1886.....	28,000 00	
		$959 191 83

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT pour le capital de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. PHELPS, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	A. Brittin,
John Chaffe,	John I. Adams,
Richard Milliken,	E. T. Buckner,
Samuel Friedlander,	Chas. E. Bloch,
R. M. Walmsley,	John V. Richards,
A. H. May,	Thomas Hay,
Samuel H. Boyd,	Samuel Delgado,
Wm. J. Behan,	John P. Richardson
S. F. Eshleman,	Jas. T. Rodd,
C. J. Leeds,	John Phelps,
A. T. Janin,	Jules A. Blanc,
Louis Bush	W. H. Bedinger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Hamet et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17,083—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, VENDREDI 7 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'Ursules, borné par les rues Claiborne, Annette, St-Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St Bernard, carré No 47; les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1885, et déposé au bureau de A. Chapelis, comme le plan No 85. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade sur St-Jean-Baptiste ou Robertson, sur quatre-vingt-seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 12 lignes de façade rue St-Jean Baptiste ou Robertson sur quatre-vingt-seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, toutes entre lignes égales et parallèles, mesures anglaises; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent.

Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

GROS LOT

$150,000

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

La S. L.

La Saisepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉS PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six fiacons pour $5.

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de.....	20,000..	20,000
2 Lots de.....	10,000..	20,000
4 Lots de.....	5,000..	20,000
20 Lots de.....	1,000..	20,000
50 Lots de.....	500..	25,000
100 Lots de.....	200..	20,000
200 Lots de.....	200..	40,000
600 Lots de.....	100..	60,000
1000 Lots de.....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS.

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.....		20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.....		10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.....		7,500
2,279 Lots s'élevant à.....		$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Orders, change de New-York, mandats sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la Nouvelle-Orléans Restaurant Bienvenue, Rue Conti—Nouvelle-Orléans.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UN BON

—AVEC—

UN ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....	$12 00
Six mois.....	6 00
Trois mois.....	3 00
Un mois.....	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....	$3 00
Six mois.....	1 50
Quatre mois.....	1 00
Trois mois.....	50

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et en lit le français et est on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE,

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

N. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Burgess.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 19,361.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Ste. Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'Ile numéro deux cent cinquante-trois.

Le dit terrain mesure trente-sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre-vingt-douze, et est la même propriété que le défendeur ci-dessus a acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 17me jour de février 1886, pardevant A. Kor, notaire en cette ville, et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 16 et suivants.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11.18.24.31—7.12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées. Un morceau de terre avec les bâtisses Nos 38 et 40 rue Hevia côté sud. Deux lots et bâtisses connus par les Nos 16 et 20 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Gravier et Natchez Alley. Propriété. Le tout rapportant de forte revenus mensuellement.

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9740.—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je ordonnant de prendre possession des propriétés ci-dessous décrites et de les vendre à l'encan à la porte du Palais de Justice de la dite paroisse, et jeprocéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Hevia, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Communes, Bassin Franklin et Claiborne, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demie de face à la rue Hevia, sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de quarante deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan fait par J. A. D'Hémdonnt, député voyer, annexé pour référence, à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 22 juillet 1870.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent situés dans le premier district de cette ville dans l'Etat borné par les rues Communes Carondelet, St-Charles et Canal, désignés comme les lots Nos trois et quatre sur un plan dressé par R. Grimé, voyer, annexé pour référence à un inventaire pris par F. Grima, notaire en cette ville, le 12 février 1841.

Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds et sept lignes, entre lignes parallèles et le lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de dix huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds et les dits lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'Etat borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St. Charles désigné comme lot numéro quinze sur un plan dressé par J. Zimpel voyer en date du 24 janvier 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm Mazuy alors notaire en cette ville le 11 mars 1833, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain vingt neuf pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.

Toutes ces propriétés sont maintenant en possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci-dessus désigné.

Conditions—Avec un crédit de un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente, les dits prix seront garantis par des billets avec une tonne garantie pour le dit principal et intérêt, et aussi de rendre garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur les dites propriétés.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11déc—11.18.24.31—jan7.12

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL Le de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,597.—Division ... Frank Fleckinger vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la présente pétition soit enregistrée et que une réunion des créanciers du dit pétitionnaire demandée dans cette affaire soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel notaire en cette ville, le 12me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M. Du ginsend accoit soit nommé pour représenter les créanciers absents et il est en plus ordonné que toutes procédures ordinaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans le 10 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme.
JAMES RANKIN, Député greffier.
11 nov—3f au 12 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Jacques Moore & Co. vs. leurs créanciers—No 19,565 — Division C.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de J. S. Moore & Co, composée de John S. Moore et Andrew J. Read, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 34 rue du Camp en cette ville, le MERCREDI, le 22ème jour de décembre 1886 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—1f au 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le présent exposé du 17 novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après : Catherine Kelly, épouse de Louis R. Shanks, son mari—No 18,619. Division B.

Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur production de la Cour de preuves à l'appui, et Darville David Lasserre, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 10 novembre 1886 et ordonnant le jugement confirmé, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, épouse de défendeur Louis R. Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite épouse soit séparée de propriétés du dit défendeur, son mari.

Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.

Jugement rendu le 17 novembre 1886.
(Signé) M. J. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici mon signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

M. A. MCDONNELL,
9déc—9.16.23.30—0jan Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 10me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans la Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Joséphine Cassidy vs Jamas Francis Hogan, numéro—No 18,921.

Sur motion de MM. Jones & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve à la loi et les témoignages assermentés en la cause, il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré le 3 nov. 1886, soit confirmé, et qu'une ordonnance de Cour dans l'affaire en faveur de la demanderesse Joséphine Cassidy femme de James Francis Hogan et contre le défendeur James Francis Hogan, soit et dépour décrétant une dissolution de communauté d'acquêts et gains existant entre eux, et que la plaignante, Joséphine Cassidy Hogan, ait le droit de conduire et d'administrer ses biens séparés de ceux de son époux, et que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt à sept pour cent du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec les droits privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais de justice (Cassidy Hogan, suit le 10 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En fo